

Professeurs/CPE stagiaires à mi-temps du 2<sup>nd</sup> degré.  
Quelle formation? Quel accompagnement?  
Quels objectifs ?

**Pr. Christophe IUNG**

Professeur d'Université à l'Université de Montpellier  
Directeur de l'INSPE de l'Académie de Montpellier

[inspe@umontpellier.fr](mailto:inspe@umontpellier.fr)

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce diaporama s'entendent aux genres féminin et masculin.



- ✓ Félicitations pour votre réussite au concours de recrutement !
- ✓ Vous êtes fonctionnaires stagiaires à mi-temps car vous êtes titulaire d'un master non MEEF et que vous n'avez pas été contractuels plus que 18 mois.
- ✓ Vous suivrez une formation à l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education) à mi-temps **dont l'objectif vise à développer les compétences professionnelles conformément au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.**

<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>



- ✓ **Vous serez inscrits à l'Université à travers un DIU « Professeurs et CPE : entrée dans le métier en alternance à mi-temps en établissement »**

[https://inspe-academiedemontpellier.fr/images/PDF/Maquette\\_DIU-FSTG-mi-temps.pdf](https://inspe-academiedemontpellier.fr/images/PDF/Maquette_DIU-FSTG-mi-temps.pdf)

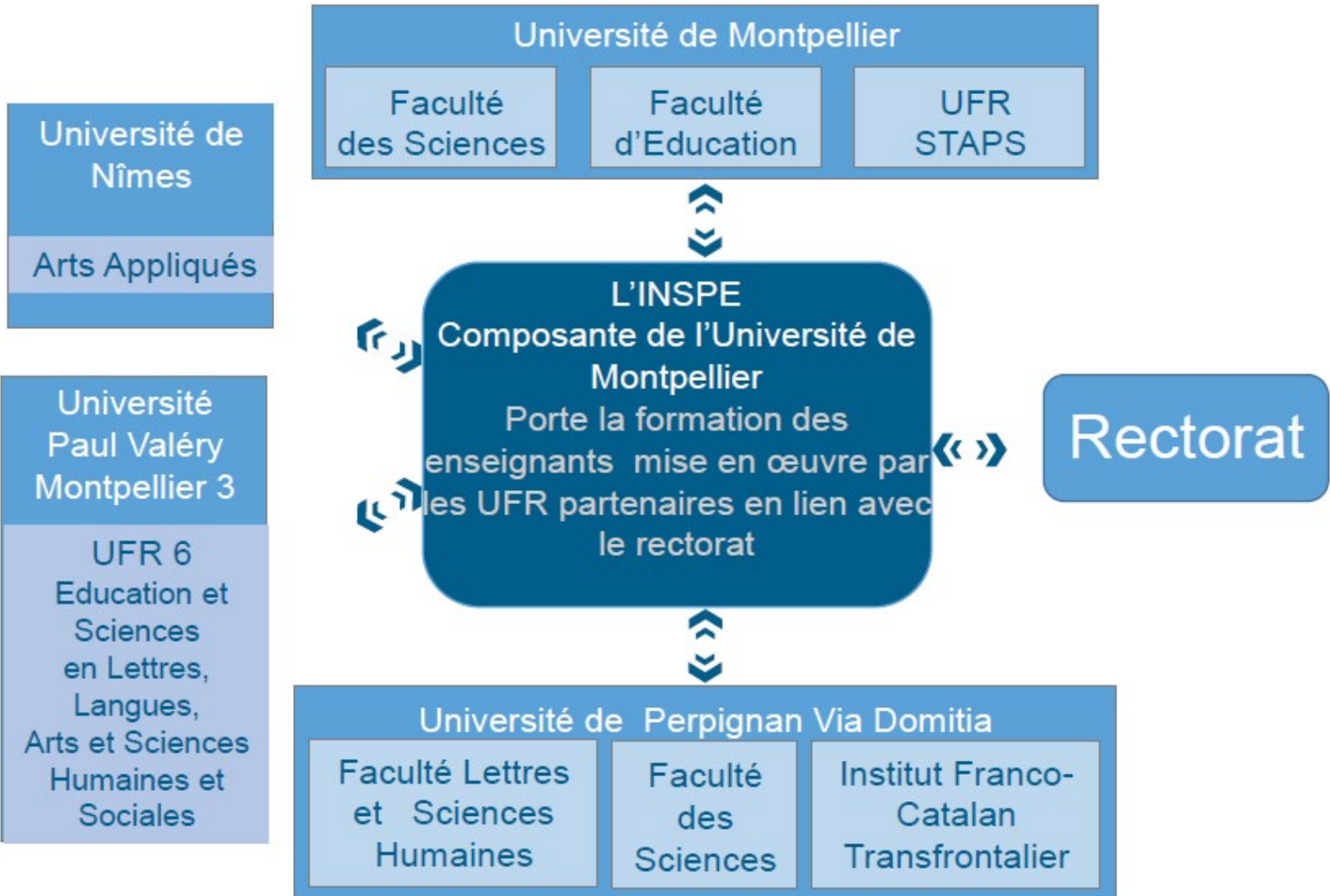
- 120 heures d'enseignement de didactique et d'accompagnement de stage (double tutorat)
- 70 heures d'enseignement de culture commune réalisé le mardi après midi dans un établissement à proximité de votre lieu de stage
- 30 heures d'enseignement permettant la réalisation d'un travail scientifique réflexif collaboratif mobilisant la recherche en éducation dans une visée professionnalisante.

**Le stage et la formation forment un tout**

- ✓ **Bienvenue à l'INSPE de l'Académie de Montpellier**



# Qu'est ce que l'INSPE de l'Académie de Montpellier?



# Une offre de formation académique de Master MEEF et de DIU « Entrée dans le métier »



- ✓ Nous avons besoin de vous connaître pour vous proposer une formation la plus adaptée à votre cursus antérieur très varié
- ✓ Nous vous demandons de remplir un questionnaire en ligne avant le 20 aout

<https://sondage.umontpellier.fr/ls/index.php/649118?newtest=Y&lang=fr>

- ✓ Merci !



# Où suivrez vous votre formation pendant l'année universitaire (hors la culture commune)?

**Cela dépend de votre lieu d'affectation et de votre discipline.**

- **A Montpellier**, si vous êtes fonctionnaire stagiaire dans une discipline autre que catalan, arts appliqués, anglais, espagnol, histoire-géographie, lettres modernes et mathématiques vous suivez votre formation à Montpellier
- **A Nîmes**, si vous êtes fonctionnaire stagiaire en arts appliqués
- **Pour les disciplines anglais, espagnol, histoire-géographie, lettres modernes et mathématiques**, votre lieu de formation dépend de votre lieu d'affectation en établissement.
  - ✓ **A Montpellier**, si vous êtes affectés dans le Gard et l'Hérault
  - ✓ **A Perpignan**, si vous êtes affectés dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales



## Quelle sont les jours consacrés à la formation et ceux au stage (sauf parcours EPS)?

- *lundi, mardi matin et vendredi : stage en responsabilité*
- *mardi après-midi, mercredi et jeudi : formation.*

### ***Pour l'EPS :***

- *Lundi, mercredi après-midi et vendredi : stage en responsabilité*
- *mardi, mercredi matin , jeudi : formation.*

***Les enseignements de culture commune ont lieu en établissement scolaire le mardi après-midi à proximité de votre lieu d'exercice.***





## Formation en alternance pour les mi-temps et contractuels alternants

**Réalisée par des équipes plurielles**

Un mi-temps  
d'enseignement  
avec les obligations de  
service afférentes

et

Un mi-temps  
de formation  
avec l'obligation d'assiduité

**Dans le cadre d'un double tutorat : tuteur métier et tuteur INSPE**

Visites  
du  
tuteur  
métier

Visite  
formative  
au S3

Visite  
évaluative  
au S4

Si  
nécessaire :  
visites  
conseil,  
DASC\*, ...

**Vous devez être acteur de votre formation**

\* DASC : Dispositif d'Aide, de Soutien et de Conseil



L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles.

Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détaillé dans le cadrage du DIU) est le niveau 2 sur 4 : « *maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique* ».

## **Exemples d'attendus :**

- Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier.
- Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée
- Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
- ...

- Si vous suivez votre formation à Montpellier ou à Nîmes vous serez inscrit à la Faculté d'Education de l'Université de Montpellier
- Si vous suivez votre formation à Perpignan, vous serez inscrit à l'Université de Perpignan Via Domitia

**Toutes les informations relatives aux inscriptions seront  
donnée le 26 ou 27 aout.**

**Vous n'avez rien à faire d'ici cette date.**



# La semaine de pré-rentrée débutant le 26 août : Pourquoi?

- Vous accueillir dans l'Education Nationale (accueil par Mme la Rectrice)
- Vous présentez l'année de formation en alternance
- Vous préparez à réussir votre rentrée



Calendrier Pré-rentree 2nd degré MI-TEMPS	Lundi 26 août	Mardi 27 août	Mercredi 28 août	Jeudi 29 août	Vendredi 30 août
<i>Matin</i>		Accueil de Mme la rectrice, du directeur de l'INSPE et services rectoraux 2nd degré <b>8h30-12h</b> <b>Amphi Dumontet</b> <b>Campus Triolet</b> <b>(à Montpellier)</b>			
<i>Après-midi</i>	Journée de formation didactique 2nd degré  <b>Horaires différents selon parcours UPVD</b> <b>(à Perpignan)</b> <b>(Se référer au document ci-dessous)</b>		Journée de formation Culture Commune 2nd degré  <b>9H-12H</b> <b>14H-17H</b> <b>UPVD</b> <b>(à Perpignan)</b> <b>Amphi 3</b>		Pré-rentree des fonctionnaires stagiaires 2nd degré  <b>dans les établissements d'affectation</b>

# Si vous suivez votre formation à Montpellier/Nimes

<b>Calendrier Pré-rentrée 2nd degré MI-TEMPS</b>	<b>Lundi 26 août</b>	<b>Mardi 27 août</b>	<b>Mercredi 28 août</b>	<b>Jeudi 29 août</b>	<b>Vendredi 30 août</b>
<p><i>Matin</i></p>		<p>Accueil de Mme la rectrice, du directeur de l'INSPE et services rectoraux 2nd degré <b>8h30-12h</b> <b>Amphi Dumontet</b> <b>Campus Triolet</b></p>			
<p><i>Après-midi</i></p>	<p>Journée de formation didactique 2nd degré</p> <p><b>9h-12h</b> <b>14h-17h</b></p> <p><b>FDE</b> (affichage des salles à l'accueil)</p>	<p><b>Stagiaires : situations particulières</b> (FSTG en renouvellement, prolongation et lauréats du 3ième concours) <b>13h30-14h30</b> Salles 36.105 et 36.106 <b>bâtiment 36 Campus Triolet</b></p> <p>Accueil équipes plurielles par parcours <b>15h-17h</b></p> <p>sur différents campus (voir répartition)</p>	<p>Journée de formation Culture Commune 2nd degré</p> <p><b>9H-12H</b> <b>14H-17H</b></p> <p><b>FDE</b> (affichage des salles à l'accueil)</p>		<p>Pré-rentrée des fonctionnaires stagiaires 2nd degré <b>dans les établissements d'affectation</b></p>

Pas de restauration possible sur le campus

Vous trouverez toutes les informations sur le site web de  
l'INSPE

Si vous ne trouvez pas de réponse à vos questions sur le site  
web,

vous pouvez nous contacter par courriel

[inspe@umontpellier.fr](mailto:inspe@umontpellier.fr)

Bel été et au 26 aout!

